

Enquête publique
« Projet d'Exploitation d'un Centre de Production d'Eco-Matériaux SAS ENVISAN France »
OBSERVATIONS de Denise REVERDITO - 18/06/2013

Denise Reverdito
8 les mas de la colline - Avenue du général Carmille
83500 La Seyne sur Mer
06 99 78 42 33 – 04 94 94 33 27
denise.reverdito@orange.fr

La Seyne, le 18 juin 2013

Objet : Enquête publique : « Projet d'Exploitation d'un Centre de Production d'Eco-Matériaux SAS ENVISAN France ».

à Monsieur Sauvat Commissaire-enquêteur,

J'ai consulté avec beaucoup d'intérêt l'enquête publique pour le projet d'exploitation d'un Centre de Production d'Eco-Matériaux. Si un centre de retraitement et valorisation des sédiments me semble nécessaire dans un souci de préservation de notre territoire, le projet présenté appelle de ma part un certain nombre de remarques et interrogations que je vous transmets ci-dessous :

1. La durée d'exploitation est demandée pour 20 ans, c'est donc pour la ville et pour l'ensemble de la rade de Toulon un engagement sur le long terme qui doit être mesuré en prenant bien en compte toutes les conséquences et les évolutions du projet sur une durée aussi importante.
2. Le projet initial portait sur le traitement de sédiments maritime, en particulier ceux extraits pour permettre d'accueillir les nouvelles fréquences FREMM de la Marine Nationale. Aujourd'hui, je découvre au travers de l'enquête qu'il prend une toute autre envergure ! Seront déposés et traités sur ce site, non seulement des boues de dragage ou de curage maritime mais aussi des sédiments fluviaux et surtout que le projet a été étendu à des « terres issues de chantiers de terrassement » donc des chantiers de constructions terrestres. Le dépôt et la transformation sur ce site de matériaux terrestres me semblent une extension très dangereuse du projet à la fois pour l'environnement, pour les riverains et pour l'avenir de la rade en général.
3. Evidemment cette nouvelle dimension du projet entraîne un accroissement des nuisances. Le trafic routier est estimé journalièrement entre 44 et 92 camions. C'est donc une noria de camions très importante qui va venir s'ajouter au flux de circulation existant.
4. La diversité des matériaux reçus, plus ou moins pollués, suscite également une vive inquiétude quand aux conséquences des eaux rejetées vers le milieu marin ou dues à des déversements accidentels. Nous sommes dans une zone concernée par un Contrat de Baie. Il est donc très important que la qualité des eaux soit respectée. Ce Contrat de Baie ne doit pas seulement conduire à l'éradication de toute nouvelle pollution mais aussi à une diminution de la pollution existante dans la rade. Les travaux entrepris dans un premier temps par la Marine et le projet présenté semblent aller dans ce sens mais il ne faudrait pas qu'au fil des années de nouvelles pollutions se fassent jour. Je suis étonnée de lire qu'« un diagnostic environnemental état final, sera réalisé à la fin des 20 ans d'exploitation du site ». Des diagnostics intermédiaires à fréquences régulières et rapprochés sont-ils également prévus ?

Enquête publique

« Projet d'Exploitation d'un Centre de Production d'Eco-Matériaux SAS ENVISAN France »

OBSERVATIONS de Denise REVERDITO - 18/06/2013

-
5. De même, une évaluation régulière des matériaux reçus et des techniques utilisées sur le site semblent nécessaires au vu de la durée du projet et de l'incertitude quant à son évolution.
 6. Il est important que cette activité soit compatible avec les activités déjà existantes en particulier l'aquaculture et la mytiliculture. La rade de Toulon est une rade pratiquement « fermée » et les différentes activités ont donc une influence les unes sur les autres.
 7. Le site est dans le périmètre du polygone d'isolement pyrotechnique de l'arsenal de Toulon, il faudra être extrêmement vigilant à ce que les règles de sécurité afférentes soient respectées en particulier pour la sécurité des travailleurs. Je me permets de rappeler que nous sommes sur un site d'équivalence « Seveso2 » pour sa dangerosité (zones Z4 effets significatifs sur l'homme).
 8. La partie Est du site se trouve dans le lit majeur du cours d'eau de la Reppe indique l'autorité environnementale, de ce fait ne peut-on craindre des inondations ? L'ensemble des conséquences d'une telle éventualité ont-elles totalement été prises en compte ?
 9. Vu les courants qui existent dans la rade et la proximité d'un site Natura 2000 en mer, à l'extérieur de la rade il est vrai, les études sur les conséquences pour ce site ont-elles été réalisées ?
 10. Bien qu'un certain nombre de mesure soient annoncées dans la présentation du projet pour combattre les nuisances sonores, d'odeurs, de diffusion de poussières, de bruits et vibration... Je reste inquiète de voir la qualité de vie des riverains se détériorer. J'attire également votre attention qu'alors que des « horaires de travail uniquement de jour » sont annoncés dans le résumé technique, on trouve dans la présentation détaillée une « possibilité d'ouverture nocturne ».
 11. Le projet, ramené à la dimension de traitement des seuls sédiments maritimes, ce qui limitera la circulation, il serait judicieux d'utiliser pour le transport des matériaux, la voie ferrée qui existe à proximité et qui relie la zone pyrotechnie à la gare de La Seyne.
 12. Si je ne peux qu'être satisfaite de voir une filière de valorisation de certains déchets se mettre en place, j'aimerais savoir quelles seront les conséquences pour la ville de La Seyne en terme d'emplois et en terme de retombées économiques ?

En conclusion, si ce projet est porté par une volonté de traitements et de valorisation des déchets à laquelle j'adhère, son étendu et les incertitudes quant à son impact sur l'environnement, sur la qualité de vie des riverains et pour l'avenir de la rade de Toulon me conduit à émettre des réserves que j'espère vous voudrez bien prendre en compte.

En espérant contribuer à une évolution de ce dossier au mieux des intérêts de tous, je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire, mes sincères salutations.

